

« CHIFFRES DU CHOMAGE : SORTIR DE L'IMPASSE ! »

Malgré l'insistance des statisticiens de l'Insee et de la Dares, de leurs syndicats et des associations de chômeurs, les pouvoirs publics viennent à nouveau de publier pour le mois de mai 2007 des statistiques du chômage dénuées de signification. Le taux de chômage officiel de 8,1% sous-estime la réalité, qui se situe au moins un point au dessus : c'est ce qu'indique notre estimation réalisée selon la méthodologie habituellement employée par l'Insee. En tout état de cause, le débat sur le chômage et la précarité ne peut plus continuer à se focaliser sur un seul indicateur, fût-il calculé correctement : comme le demandent les « Etats généraux des chiffres du chômage et de la précarité »¹, la diversification croissante des formes d'insécurité sur le marché du travail oblige à compléter la mesure du chômage par d'autres indicateurs. Rappelons qu'en 2005, selon ACDC, en plus des 9% de chômeurs au sens du BIT, notre pays comptait 41% d'emplois inadéquats au sens du BIT, soit 11,4 millions de personnes avec un bas salaire, un contrat précaire, une situation de sous-emploi ou un travail dangereux pour leur santé².

1. L'Insee et la Dares viennent de publier le chiffre du chômage pour mai 2007, qui s'établit à 8,1 %. Or, selon notre calcul, si la direction de l'Insee avait respecté la procédure habituelle et recalé les estimations provisoires en fonction des résultats de l'enquête Emploi de 2006, le taux de chômage fin mai 2007 s'établirait officiellement à 9% (graphique 1).

Depuis le début 2005, le taux de chômage officiellement publié, calculé en violation des procédures normales, a reculé de 2 points, alors que notre estimation officieuse, mais conforme à la méthodologie habituelle, montre une baisse de seulement 1 point.

2. Cependant la réalité est probablement encore plus sombre : la dérive baissière des chiffres de l'ANPE s'est sans doute poursuivie en 2007, notamment sous l'effet de la montée en charge du suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi et du renforcement des contrôles. C'est ce qu'indique la nouvelle accélération du taux de radiations enregistrée fin 2006 (graphique 2). Autre

¹ <http://acdc2007.free.fr/egconclu.pdf>

² Voir la note ACDC n°4, « Pour en finir avec le 'chiffre du chômage' », <http://acdc2007.free.fr/acdc4.pdf>

élément allant dans ce sens, l'enquête Emploi de l'Insee montre une stabilité du chômage au 1^{er} trimestre 2007 par rapport à la fin 2006, selon la note de conjoncture publiée tout récemment par l'Insee. Le recalage de mars 2008 pourrait donc amener une nouvelle réévaluation à la hausse du chômage BIT pour 2007.

3. Les conjoncturistes de l'Insee confirment, en s'appuyant sur des résultats inédits de l'enquête Emploi, les arguments que nous avançons depuis 6 mois³ pour expliquer la baisse anormale du nombre d'inscrits à l'ANPE : « le taux d'inscription des chômeurs à l'Agence a diminué régulièrement d'environ 0,75 points par trimestre depuis la mi-2005. Ce taux serait ainsi passé de 82% au second trimestre de 2005 à 77% au premier trimestre de 2007 (...) La baisse du taux d'inscription pourrait en partie être induite par les réformes de l'indemnisation du chômage, mises en oeuvre à partir de 2003 (...) »⁴. Ils mettent également en cause, de façon feutrée, l'impact des changements de la gestion des chômeurs par l'ANPE : « le classement des demandeurs d'emploi dans les diverses catégories par l'ANPE peut évoluer d'une manière qui n'est pas uniquement et pas systématiquement liée aux évolutions du chômage ». Ces éléments confirment la qualité et l'utilité de l'enquête Emploi, seule référence fiable pour mesurer le chômage dans notre pays, et qui devra, comme l'ont indiqué les conclusions des Etats généraux, être le pivot du nouveau dispositif d'observation du marché du travail que cette crise sans précédent rend désormais inévitable.

4. Le Premier Ministre a créé le 20 juin une « mission pour faire le point sur les modalités de calcul des chiffres du chômage »⁵. Cette mission des inspections des Finances et des Affaires Sociales, dont on ne connaît pas encore les membres, est supposée rendre fin juillet un rapport sur les seules statistiques du chômage, à l'exclusion de toute réflexion sur les indicateurs complémentaires pourtant aujourd'hui indispensables. On doit se féliciter du fait que pour la première fois, le gouvernement reconnaît l'existence d'un problème avec la « qualité de nos informations statistiques ». Toutefois, alors que se met en place au CNI S (Conseil national de l'information statistique), sous la présidence de J.B. de Foucauld (Inspecteur général des Finances), un groupe de travail prometteur sur la « Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi », il est à souhaiter que la mission des inspections ne cherche pas à clore prématurément un débat qui ne fait que s'ouvrir.

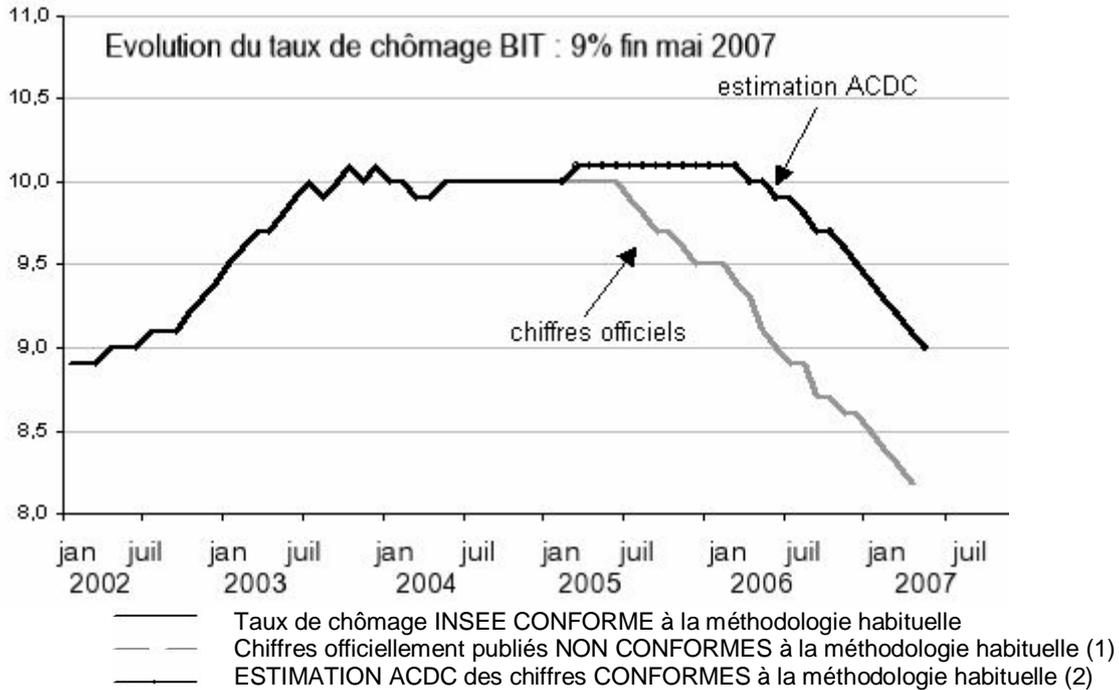
³ Voir notre note n°2, « Chômeurs et chiffres sous pression »,

http://acdc2007.free.fr/ACDC2-Chomeurs_et_chiffres.pdf

⁴ http://www.insee.fr/fr/indicateur/analys_conj/archives/juin2007_f2.pdf

⁵ <http://acdc2007.free.fr/chomissi.pdf>

Graphique 1 : Le taux de chômage conforme à la méthodologie habituelle



(1) Selon la méthodologie habituelle de l'INSEE, le taux de chômage est estimé de façon provisoire au mois le mois à partir de l'évolution des statistiques de l'ANPE et est corrigé une fois par an avec les résultats de l'enquête Emploi, seule source permettant d'estimer le nombre de chômeurs au sens du BIT. En ne procédant pas au recalage habituel en mars 2007, l'INSEE a préféré accréditer les résultats issus des données de gestion de l'ANPE plutôt que ceux de sa propre enquête Emploi, qui montre une stabilité du chômage en 2006.

(2) Estimation du taux de chômage qu'aurait publié l'INSEE s'il y avait eu le recalage en mars 2007. Le recalage s'effectue en moyenne annuelle. De ce fait, recalculer sur la moyenne annuelle 2006 conduit à modifier également le profil du taux de chômage 2005. L'INSEE n'a pas publié tous les éléments nécessaires au recalage (nombre de chômeurs dans l'enquête emploi 2006, population active). Le taux recalé est donc estimé. Le recalage conduit à revoir à la hausse de 0,8 point le taux de chômage à la fin 2006, donc à amputer de moitié la baisse du chômage estimée par les publications officielles de mi-2005 à fin 2006.

Ce recalage est cohérent avec les résultats "non validés" de l'enquête Emploi 2006 qu'utilise Eurostat et avec les estimations les plus crédibles, selon lesquelles les changements du mode de gestion des listes de l'ANPE et des politiques d'accompagnement des chômeurs ont amené à "sortir" 200 à 300 000 chômeurs des listes de l'ANPE.

Graphique 2 : Les radiations à un niveau record fin 2006-début 2007

